

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition spéciale – Février 2025

Votre coopérative de Santé, une option efficace pour des services de proximité

En ce début d'année et dans le contexte d'un réseau de santé en situation de restructuration et de rationalisation, nous sommes fiers de constater que la voie coopérative et de solidarité citoyenne demeure une option pertinente et efficace pour rendre accessibles des services de proximité aux citoyens d'Eastman et des municipalités environnantes. Ce sont maintenant plus de 3000 membres qui, par leur adhésion et grâce au soutien des collaborateurs et des municipalités partenaires, ont accès à des services cliniques à proximité que ce soit en tant que patients orphelins ou inscrits à un médecin de famille.

Durant la dernière année, ce sont plus de 10 200 consultations cliniques (médecins et infirmières) qui ont été dispensées à la Coop Santé.

Fidèle à sa mission d'approche globale de la santé, nous avons aussi mis de l'avant en 2024, des cliniques de santé préventive ouvertes à tous les membres et citoyens des municipalités partenaires. Devant le succès de ces cliniques, la Coop poursuivra son engagement envers les communautés environnantes en 2025 pour contribuer ainsi à des milieux de vie favorables aux saines habitudes de vie.

Nous avons à cœur votre santé et de bien vous servir.

Pour connaître les avantages offerts aux membres, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « Votre Coop ».

Message aux patients sans médecin de famille de la Coop Santé

Sachez qu'en tant que patient orphelin de médecin de famille, vous pouvez obtenir un rendez-vous et être suivi selon vos besoins de santé par un médecin ou une infirmière de la Coop Santé.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, si vous souhaitez être pris en charge par un médecin de famille de la Coop Santé ou de la région, vous devez absolument vous inscrire au guichet d'accès pour un médecin de famille (GAMF). Vous serez ainsi enregistrés.es sur la liste d'attente du GAMF.

Pour vous inscrire, vous pouvez communiquer par téléphone ou le faire en ligne :

- GACO-MEMPHRE MAGOG
Téléphone : 1 877 791-5439 (Option 2)
- Pour s'inscrire en ligne : www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-medecin-famille

Pour garder votre priorité d'attente, vous devez aussi mettre à jour vos coordonnées lorsque requis et signaler tout changement de votre état de santé.

Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle par adulte de 165 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 366, rue Principale à Eastman, J0E 1P0.

Téléphone : 450 297-4777 au poste 4.

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires



